



## CCPC de l'AEFE – 28 juin 2022

### Déclaration liminaire du SNES-FSU

La Commission consultative paritaire centrale de ce jour a lieu au terme d'une année heurtée où l'Agence a refondé dans l'urgence les textes régissant les personnels détachés. Nous déplorons une fois de plus l'occasion manquée de saisir ce moment pour faire avancer les questions indemnitaires vers plus d'équité.

Cette CCPC clôt également la campagne de recrutement des personnels expatriés, dont la réussite a été permise par les cadrages apportés année après année et par le travail de l'équipe du bureau du recrutement. Nous remercions donc les personnels de la DRH et spécifiquement ceux du bureau du recrutement pour tout ce travail et ces échanges.

L'année prochaine la CCPC n'aura pas à connaître de ce recrutement. Sa prérogative a été amputée dans le nouveau décret sur les personnels détachés, en invoquant la loi de transformation de la Fonction publique alors que les CCP de l'AEFE n'en relèvent pas. Ce n'est pas seulement le champ d'une instance qui est ici limité : c'est la modalité et la qualité du dialogue social, dans l'esprit constructif et vigilant du paritarisme. Nous espérons que, comme elle s'y est engagée, l'Agence mettra en place des instances de dialogue sur le recrutement, tant au niveau central que local.

La CCPC est notre bien commun, car les règles sont des guides pour l'administration comme des garanties d'équité et de transparence pour les personnels. Les commissaires paritaires SNES-FSU n'ont cessé d'entretenir avec l'Agence un dialogue exigeant, argumenté, visant au respect par l'Agence de ses propres règles et de celles de la Fonction publique, et par là même au respect des personnels. Nous continuerons à défendre ces principes, dans l'intérêt des personnels et de l'Agence elle-même.

